



www.angers.fr

Dossier de presse

Présentation des aménagements dans les cimetières



> Contact presse

Corine Busson-Benhammou

02 41 05 40 33 / 06 12 52 64 98

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Espace presse : <http://presse.angers.fr/>

Sommaire

Introduction	p.3
Les principales données de l'activité funéraire	
> Données générales des cimetières	p.4
> Evolution des inhumations	p.4.
Aménager les cimetières pour les usagers	
> Poursuite des aménagements des jardins cinéraires paysagés	p.4
> Poursuite de la rénovation des voies	p.5
Les cimetières et le développement durable	p.5
Information pratiques pour la fête de la Toussaint	p.7

Introduction

Les cimetières, espaces particuliers, s'organisent et se construisent autour de trois axes que sont les sépultures, le végétal et le patrimoine. Cet équilibre répond ainsi à plusieurs fonctions auprès des familles endeuillées qui doivent y trouver un lieu :

- de recueillement et rassemblement
- de méditation et de promenade
- de mémoire

Dans cet objectif, la Ville d'Angers place les familles au centre de ses réflexions, afin de toujours mieux les accompagner dans leur démarche de deuil et développe des actions en lien avec les évolutions et attentes de notre société.

La Ville d'Angers dans cette optique met en place :

- un service d'accueil au sein des cimetières, permettant la réalisation de l'ensemble des démarches
- de nouveaux aménagements renforçant la qualité du service et la diversité de son offre funéraire
- un programme de préservation du patrimoine funéraire
- de nouveaux modes de gestion pour favoriser la biodiversité

Par ailleurs, la Ville d'Angers travaille chaque année à améliorer l'environnement paysager des cimetières pour créer les conditions propices à un recueillement serein pour chacun.

Les principales données de l'activité funéraire

Données générales des cimetières

Il existe 3 cimetières sur Angers : les cimetières de l'Est (13.4 ha), de l'Ouest (8.6 ha), Saint-Léonard (2 ha). Total : 24 ha soit 34 569 emplacements.

- **2 accueils du public** : cimetière de l'Est (qui procède également au traitement des dossiers pour Saint-Léonard) et cimetière de l'Ouest.
- **28 agents permanents** pour assurer l'accueil, le suivi administratif (information du public, gestion des concessions funéraires, constitution des dossiers d'opérations funéraires, coordination des différents corps professionnels), les opérations de fossoyage et l'entretien des cimetières.
- **Des heures** d'entretien externalisées à une entreprise d'insertion
- **1 467 courriers** et titres de concessions édités en 2013.

Evolution des inhumations : une part croissante des inhumations d'urnes cinéraires

En 2013 : sur 905 inhumations dans nos cimetières, 601 concernaient des cercueils et 304 dépôts de cendres après crémation. L'activité cinéraire dans les cimetières représente **33,59 % des opérations contre 31,57 % l'an passé.**

Le choix des inhumations des urnes tend à s'équilibrer avec 38% pour les terrains traditionnels et 33 % pour les jardins cinéraires paysagés et aménagés par la Ville d'Angers. Le choix de la dispersion des cendres dans les jardins du souvenir aménagés par la Ville se situe aux alentours de à 28 %.

Aménager les cimetières pour un meilleur accueil des usagers

L'aménagement des cimetières pour la Ville d'Angers est axé sur une amélioration en continu de l'accueil du public en matière de services et d'offre funéraire.

Poursuite des aménagements des jardins cinéraires paysagés

Pour accompagner le développement du cinéraire, 31 cavurnes, 29 cases en muret d'urnes et un espace de dispersion ont été construits dans un espace réaménagé du cimetière de Saint Léonard. Une cavurne est une petite case pouvant accueillir de 3 à 4 urnes suivant la taille des urnes cinéraires. Les urnes contiennent les cendres des défunts après crémation.



Ce cimetière dispose désormais d'une offre qualitative en matière de cinéraire similaire à celle des cimetières de l'Est ou de l'Ouest. Il n'y avait jusqu'à présent que 15 emplacements pour cavurnes à St Léonard.

Poursuite de la rénovation des voies de circulation

Un programme, sur plusieurs années, de rénovation et de paysagement des allées des cimetières a été engagé en 2008 pour plus d'harmonie, de facilité d'accès et aussi d'entretien.

Les objectifs sont:

- **Améliorer la qualité de service aux usagers par la réfection** des voies en mauvais état
- **Poursuivre l'amélioration en termes de sérénité, de sécurité et d'image du lieu en :**
 - développant des voies piétonnières,
 - améliorant l'aspect paysager des voies en veillant à ne pas avoir uniquement des surfaces en enrobé, sombres et d'aspect routier (garder un aspect de « chemin ») : utilisation de stabilisés renforcés,
 - donnant une plus grande part à la nature,
 - améliorant l'intégration paysagère des bacs à déchets



En 2014, les travaux ont portés sur deux cimetières :

- **Saint Léonard** avec la réfection de l'allée principale et allées connexes de la partie ancienne du cimetière (537 m² d'allées en enrobé et 516 m² d'allées enherbées ont été réalisées).
- **Est** avec 340 m² d'allées en enrobé

Les cimetières et le développement durable

La gestion des cimetières d'Angers est résolument tournée vers le développement durable. Les nouvelles pratiques de travail prennent en compte la préservation de l'environnement et le recyclage des matériaux.

Des aménagements conséquents pour supprimer progressivement les traitements phytosanitaires contre les herbes spontanées

Depuis les années 70, l'entretien des cimetières faisait appel à un usage massif de produits phytosanitaires, essentiellement des désherbants. Les traitements s'étaient de janvier à juin pour empêcher la germination des graines et aussi détruire les herbes indésirables qui poussaient malgré tout.

Ces traitements sont nocifs pour les usagers et le personnel. En conséquence, la réglementation s'est durcie et impose d'interdire l'accessibilité des espaces traités pendant 6 à 48 heures suivant la nature du produit utilisé. Il devient donc **une nécessité de santé publique de ne plus les utiliser.**

Aussi, la ville d'Angers comme sur l'ensemble de son territoire (parcs, jardins, trottoirs, terrains de sports) s'est engagée à baisser progressivement les traitements phytosanitaires avec pour objectif de ne plus en utiliser à terme. Les cimetières en 2013 ont atteint cet objectif. Les nouveaux espaces, tel que l'aménagement cinéraire du cimetière de Saint Léonard en 2014, sont conçus pour permettre un

entretien sans traitement phytosanitaire car le développement des herbes spontanées est limité (espaces enherbés, paillage des massifs...).

Cet engagement tend à progressivement ne plus recourir à des produits chimiques de synthèse pour éliminer les « herbes indésirables », permet aussi de **préserver la biodiversité**. Nos cimetières en milieu urbain sont des sites remarquables où la faune naturelle trouve refuge et nourriture. La LPO (la ligue de protection des oiseaux) a répertorié de 2008 à 2011, 22 espèces d'oiseaux différentes sur le cimetière de l'Est et une espèce de mammifère protégé (Ecureuil roux) (diagnostic septembre 2011).

Si l'intérêt pour des espaces paysagés est bien réel, il n'en demeure pas moins que la flore spontanée reste synonyme de mauvais entretien, d'abandon et d'irrespect pour les défunts dès qu'elle dépasse la hauteur des monuments. Ce sont dans les parties anciennes des cimetières où les espaces inter-tombes ne permettent pas d'intervention mécanique, que la situation est plus difficilement maîtrisable.

La Ville d'Angers a opté pour des méthodes respectueuses de la santé de tous et de l'environnement en maintenant un niveau d'entretien important. Des renforts importants en main d'œuvre issue de l'insertion notamment ont été alloués : 10 000 heures en 2014.

En parallèle, la ville s'est surtout engagée dans une transformation progressive des espaces libres. Avec l'enherbement des allées à l'intérieur des carrés, les bords de carrés voire leur totalité.

Les petits espaces tels que les angles de carrés, sont plantés de vivaces (graminées, sauges, sédum...) et de petits arbustes.

Les carrés enherbés font l'objet d'un passage de tondeuse tous les 10 jours si nécessaire et les carrés encore non transformés un désherbage manuel tous les 15 jours.

Les travaux ainsi réalisés en 2014 sont :

Cimetière de l'Est :

- Enherbement total des carrés 32b, 33 à 44 (sauf 40), 47, 12 à 16, 55b, 56 à 59, 60a et B, 61 à 63,

Cimetière de l'Ouest :

- enherbement total du carré : 45

Cimetière de Saint Léonard :

- enherbement des bords de carrés : 5 à 8, 10 à 16

Ces travaux représentent une surface 23 500 m², soit 25 % de la surface totale des carrés.

- Cimetière Est : 86 % de surfaces transformées
- Cimetière Ouest : 42 % de surfaces transformées
- Cimetière Saint Léonard : 19 % de surfaces transformées



Informations pratiques pour la Toussaint

Au niveau de la circulation

Afin de garantir la sécurité des usagers et la sérénité du recueillement, les cimetières d'Angers seront interdits à la circulation **les jeudi 30 octobre, vendredi 31 octobre samedi 1^{er} novembre et dimanche 2 novembre 2014.**

Pendant ces quatre jours, la ville met à disposition des véhicules avec chauffeur pour les personnes qui auraient des difficultés à se rendre à pied sur leur lieu de recueillement à l'intérieur des cimetières de l'Est et de l'Ouest. La demande est à formuler le jour même, à l'arrivée, auprès de l'accueil.

Pour faciliter l'accès au cimetière de l'Est, le stationnement sera ponctuellement possible, du 28 octobre au 3 novembre, le long du trottoir de la rue Maurice Pasquier. Cette rue sera, en effet, temporairement mise en sens unique de circulation pendant cette période.

Concernant les horaires d'ouverture des cimetières et des accueils

Les horaires d'ouverture des cimetières pour la période de la Toussaint sont les suivants :

Pour l'accès au cimetière sans voiture :

- de 8h15 à 18h15 : mardi 28, mercredi 29, jeudi 30 octobre, vendredi 31, samedi 1^{er} novembre et dimanche 2 novembre
- de 8h15 à 17h15 : à compter de lundi 3 novembre

Pour les accueils et la demande de véhicule les jours sans voiture:

- de 8h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi et le dimanche 2 novembre;
- horaires en continu le 1^{er} novembre de 8h à 17h30

CONTACTS :

Cimetière de l'Est - 129 rue Larevellière

☎ 02.41.43.65.40

Cimetière Saint-Léonard - Rue Saint Léonard

☎ 02.41.43.65.40

Cimetière de l'Ouest - Rue de la Meignanne

☎ 02.41.48.21.27